



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/ICNP/REC/1/3
21 juillet 2011

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL À
COMPOSITION NON LIMITÉE POUR LE
PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCÈS AUX
RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET LE PARTAGE
JUSTE ET ÉQUITABLE DES AVANTAGES
DÉCOULANT DE LEUR UTILISATION

Première réunion

Montréal, 5-10 juin 2011

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

RECOMMANDATION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LE PROTOCOLE DE NAGOYA À SA PREMIÈRE RÉUNION

1/3. Mesures propres à faire prendre conscience de l'importance des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés, et des questions relatives à l'accès et au partage des avantages

Le Comité intergouvernemental spécial à composition non limitée pour le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation

1. *Invite* les Parties, les autres gouvernements, les organisations internationales, les communautés autochtones et locales et les parties prenantes concernées à soumettre au Secrétaire exécutif des points de vue sur les éléments proposés d'une stratégie de sensibilisation pour le Protocole de Nagoya joint en annexe;

2. *Invite* également les Parties, les autres gouvernements, les organisations internationales, les communautés autochtones et locales et les parties prenantes concernées à communiquer au Secrétaire exécutif des informations sur les activités de sensibilisation à l'importance des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés à ces ressources et sur les questions d'accès et de partage des avantages apparentées, dont les enseignements tirés des expériences précédentes dans ce domaine;

3. *Prie* le Secrétaire exécutif de réviser les éléments proposés d'une stratégie de sensibilisation pour le Protocole de Nagoya en tenant compte des points de vue exprimés lors de la première réunion du Comité intergouvernemental et dans les propositions dont il est question aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus, aux fins d'examen à la deuxième réunion du Comité intergouvernemental.

* UNEP/CBD/ICNP/1/1.

Annexe

**ÉLÉMENTS PROPOSÉS D'UNE STRATÉGIE DE SENSIBILISATION POUR LE
PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCÈS ET LE PARTAGE DES AVANTAGES (2012 -2016)**

<p>Activité prioritaire 1 : Analyse de la situation de communication</p>	
<p>1.1. Objectifs opérationnels</p>	
<ul style="list-style-type: none"> a) Effectuer une analyse des objectifs de communication, des groupes cibles et des produits de communication existants. b) Pour les groupes cibles, identifier les résultats souhaités pour les efforts déployés en matière de communication. c) Évaluer l'efficacité des outils, des messages et des activités existants. d) Donner une estimation du coût de la réalisation de différentes activités. 	
<p>1.2. Résultats attendus</p>	
<ul style="list-style-type: none"> a) Liste des groupes cibles aux niveaux mondial, régional et national. b) Liste des objectifs de communication souhaités. c) Analyse des lacunes dans les outils existants et recensement des produits requis. d) Évaluation des coûts éventuels nécessaires. 	
<p>1.3. Indicateurs</p>	
<ul style="list-style-type: none"> a) Liste des groupes cibles et des modifications de comportement. b) Liste des produits existants et de leur utilisation. 	
<p>1.4. Activités proposées</p>	<p>1.5. Acteurs</p>
<p>1.4.1 Effectuer une analyse d'audience, en identifiant notamment les principaux groupes cibles et les résultats souhaités pour les activités de communication. Mettre l'accent sur la communication avec les communautés autochtones et locales.</p> <p>1.4.2 Utiliser des enquêtes et des groupes de discussion en ligne, effectuer une analyse des produits de communication existants aux niveaux mondial et régional.</p> <p>1.4.3 Créer un groupe de travail inter-organismes chargé de la communication concernant le Protocole de Nagoya et prévoir une participation des organismes compétents.</p>	<p>Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, avec la participation du Département de l'information du public du secrétariat des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations internationales compétentes, y compris l'ONU, le PNUE, la Commission de l'éducation et de la communication de l'UICN, les représentants des régions, des communautés autochtones et locales et des principaux acteurs nationaux. Inclure l'expertise fournie par les experts des médias et de la communication.</p>
<p>1.4.4 Diffuser les résultats de l'analyse par le biais du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, et mettre à disposition la méthodologie retenue par le biais du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, aux fins d'utilisation et d'adaptation par les régions.</p>	<p>Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.</p>
<p>1.4.5 En s'appuyant sur la méthodologie retenue, mise à disposition par le biais du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, les Parties effectuent des analyses de communication nationales.</p>	<p>Parties et communautés autochtones et locales.</p>

<p>1.6. Calendrier</p> <p>Commencer juste après la COP-MOP 1 et faire rapport à la COP-MOP 2.</p>
<p>1.7. Coût estimatif</p> <p>Création d'un poste de responsable de la communication, et consultant embauché pour aider à effectuer l'analyse de situation. Coût estimatif total : 35 000 dollars.</p>

<p>Activité prioritaire 2: Créer des messages clés, une gamme de produits de communication et une stratégie médiatique</p>	
<p>2.1. Objectifs opérationnels</p> <p>a) Élaborer des messages clés pour différents groupes cibles. b) Élaborer des principes fondamentaux pour créer des nouveaux messages dans l'avenir. c) Créer une gamme de produits de communication essentiels pour diffuser les messages. d) Créer une stratégie médiatique pour diffuser les messages.</p>	
<p>2.2. Résultats attendus</p> <p>a) Liste des messages clés élaborés pour différents publics. b) Produits d'information créés, y compris, entre autres, des brochures, des vidéos promotionnelles, des annonces de service public, des scripts pour la radio et d'autres produits. c) Idées d'articles et messages élaborés en vue d'assurer une participation des médias.</p>	
<p>2.3. Indicateurs</p> <p>a) Produits. b) Liste des messages.</p>	
<p>2.4. Activités proposées</p>	<p>2.5. Acteurs</p>
<p>2.4.1 En s'appuyant sur l'activité prioritaire 1, mettre au point des orientations pour la communication et les messages:</p> <p>a) Messages clés; b) Produits de communication pour la presse écrite, la télévision et la radio, y compris une brochure, une annonce vidéo et une annonce de service public, et un point radio dans les langues officielles des Nations Unies; c) Stratégie pour la participation des médias, y compris des idées d'articles pour les organisations de médias.</p>	<p>Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, en collaboration avec l'UNU, l'UNESCO, la Commission de l'éducation et de la communication de l'UICN, le Service inter-presse, l'Alliance des médias sur la biodiversité, et les communautés autochtones et locales.</p>
<p>2.4.2 Mettre à disposition les produits, par le biais du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages. 2.4.3 S'assurer que les produits sont diffusés auprès des Centres d'information des Nations Unies (CINU).</p>	<p>Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.</p>

<p>2.6. Calendrier</p> <p>Commencer juste après la COP-MOP 1 et faire rapport à la COP-MOP 2.</p>
<p>2.7. Coût estimatif</p> <p>Travaux de consultant pour appuyer l'élaboration des messages clés, des produits et de la stratégie médiatique : 50 000 dollars. Mise au point d'une brochure, de spots vidéo et radio : 150 000 dollars.</p>

<p>Activité prioritaire 3: Créer une pochette d'information sur la communication en matière d'accès et de partage des avantages</p>	
<p>3.1. Objectifs opérationnels</p> <p>a) Créer des ressources qui permettent aux Parties de mener des activités de renforcement des capacités, en vue d'établir des stratégies de communication sur l'accès et le partage des avantages. b) Créer des modules pour les relations avec les médias. c) Établir une communauté en ligne pour partager des données d'expérience. d) Les Parties mettent au point des pochettes d'information adaptées en matière de communication.</p>	
<p>3.2. Résultats attendus</p> <p>a) Une pochette d'information est créée pour permettre aux Parties d'élaborer des campagnes et des outils de communication adaptés aux groupes cibles sélectionnés. b) Les Parties disposent d'outils et de ressources adéquats en matière de communication.</p>	
<p>3.3. Indicateurs</p> <p>a) Télécharger la pochette d'information sur le site web du Centre d'échange. b) Utiliser la pochette d'information dans les ateliers.</p>	
<p>3.4. Activités proposées</p>	<p>3.5. Acteurs</p>
<p>3.4.1 En s'appuyant sur toute l'expérience acquise dans le domaine de la messagerie, élaborer une pochette d'information sur la communication, contenant des méthodologies, des fiches de travail et du matériel prêt à l'emploi pour les activités de communication. 3.4.2 S'assurer que des modules de formation en ligne sont disponibles. 3.4.3 Élaborer une pochette d'information en tant que Ressource éducative ouverte, pour permettre l'élaboration d'un matériel adapté. 3.4.4 Créer un mécanisme de soutien en ligne, y compris un "point d'aide" et une aide à la création d'une communauté d'expérience, par le biais du Centre d'échange, pour permettre un suivi et une adaptation de la pochette d'information.</p>	<p>a) Niveau international : Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, UNU, PNUE, Commission de l'éducation et de la communication de l'UICN, UNESCO et CI. b) Niveau régional : organisations régionales, communautés autochtones et locales. c) Niveau national : gouvernements, établissements universitaires.</p>
<p>3.4.5 Traduire la pochette d'information dans des langues locales.</p>	<p>Gouvernements nationaux.</p>
<p>3.4.6 Élaborer une pochette d'information sur la communication, spécifiquement consacrée aux questions relatives à la communication sur</p>	<p>Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, en collaboration</p>

<p>l'accès et le partage des avantages avec les communautés autochtones et locales.</p> <p>3.7 S'assurer que la pochette d'information est élaborée en utilisant des mécanismes de diffusion adaptés à différentes communautés.</p>	<p>avec les communautés autochtones et locales de différentes régions.</p>
<p style="text-align: center;">3.6. Calendrier</p> <p style="text-align: center;">Commencer juste après la COP- MOP 2 et faire rapport à la COP-MOP 3.</p>	
<p style="text-align: center;">3.7. Coût estimatif</p> <p style="text-align: center;">Élaboration d'une pochette d'information dans les langues officielles des Nations Unies, comprenant des éléments de formation en ligne : 250 000 dollars.</p>	

<p style="text-align: center;">Activité prioritaire 4: Organiser des ateliers</p>	
<p style="text-align: center;">4.1. Objectifs opérationnels</p> <p>a) Renforcer les capacités de communication au niveau régional, en utilisant la pochette d'information sur la communication en matière d'accès et de partage des avantages.</p> <p>b) Renforcer les capacités de formation en matière de communication, pour les Parties qui utilisent la pochette d'information sur la communication en matière d'accès et de partage des avantages.</p> <p>c) Offrir des opportunités concernant l'élaboration de modules et de produits adaptés en matière de communication.</p> <p>d) Offrir des opportunités d'informer les médias régionaux concernant les messages de communication sur l'accès et le partage des avantages.</p> <p>e) Créer une base pour une communauté d'expérience en matière de communication sur l'accès et le partage des avantages.</p>	
<p style="text-align: center;">4.2. Résultats attendus</p> <p>a) Le cadre mondial de communication et la pochette d'information sont adaptés aux expériences régionales.</p> <p>b) Les praticiens de la communication sur l'accès et le partage des avantages partagent leur expérience.</p> <p>c) Les médias régionaux sont informés de l'importance que revêt la communication sur l'accès et le partage des avantages.</p>	
<p style="text-align: center;">4.3. Indicateurs</p> <p>a) Participation aux ateliers.</p> <p>b) Produits élaborés pendant les ateliers.</p> <p>c) Personnel formé pendant les ateliers.</p> <p>d) Participation des médias aux questions relatives à l'accès et au partage des avantages.</p>	
<p style="text-align: center;">4.4. Activités proposées</p>	<p style="text-align: center;">4.5. Acteurs</p>
<p>4.4.1 En s'appuyant sur la pochette d'information sur la communication en matière d'accès et de partage des avantages, et en collaboration avec le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, organiser des ateliers régionaux de communication sur l'accès et le partage des avantages, lesquels :</p> <p>a) Expliquent comment utiliser la pochette d'information et</p>	<p>a) Niveau international : Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, UNU, PNUE, Commission de l'éducation et de la communication de l'UICN,</p>

<p>forment les communicateurs à cet égard;</p> <p>b) Offrent des opportunités d'élaborer des modules et des produits adaptés aux contextes nationaux;</p> <p>c) En collaboration avec les CINU, organiser des sessions d'information des médias pendant les ateliers régionaux, et assurer une participation des communicateurs locaux;</p> <p>d) Créer une base pour des communautés d'expérience en matière de communication sur l'accès et le partage des avantages. Assurer une participation des communautés autochtones et locales.</p>	<p>UNESCO, CI, CINU.</p> <p>b) Niveau régional : organisations régionales, communautés autochtones et locales.</p> <p>c) Niveau national : gouvernements, établissements universitaires.</p> <p>d) Représentants des médias.</p>
<p>4.6. Calendrier</p> <p>Commencer juste après la COP-MOP 2 et organiser un atelier dans chaque région avant la COP-MOP 3.</p>	
<p>4.7. Coût estimatif</p> <p>100 000 dollars par atelier – 5 régions</p>	
